

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

Secrétaire général

A 81-02/501.2012*

12 janvier 2012

AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'OTIF

Réunion commune RID/ADR/ADN
(Berne, 19 – 23 mars 2012)

* Voir ECE/TRANS/WP.15/AC.1/125 du 5 décembre 2011 et .../125/Add.1 du 6 janvier 2012 de la CEE/ONU

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Aus Kostengründen wurde dieses Dokument nur in begrenzter Auflage gedruckt. Die Delegierten werden daher gebeten, die ihnen zugesandten Exemplare zu den Sitzungen mitzubringen. Die OTIF verfügt nur über eine sehr geringe Reserve.

For reasons of cost, only a limited number of copies of this document have been made. Delegates are asked to bring their own copies of documents to meetings. OTIF only has a small number of copies available.

Nous avons l'honneur de vous inviter à prendre part à la Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses de la CEE-ONU qui aura lieu du **19 au 23 mars 2012 au siège de l'Union postale universelle (UPU), Weltpoststraße 4 à Berne (première séance : lundi 19 mars 2012, à 10 h 00)**.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Citernes
3. Normes
4. Interprétation du RID/ADR/ADN
5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN
 - a) Questions en suspens
 - b) Nouvelles propositions
6. Rapports des groupes de travail informels
7. Travaux futurs
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2011 tenue à Genève du 13 au 23 septembre 2011 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124 - OTIF/RID/RC/2011-B et additifs 1 et 2).

Il convient de rappeler les points suivants :

- a) À sa session d'automne 2011, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2012 ;
- b) Les documents publiés par le Secrétariat de l'OTIF en langue allemande (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote OTIF/RID/RC/ sont diffusés par la CEE-ONU en anglais, français et russe sous la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents ;

- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU (<http://www.unece.org/trans/main/dgdb/ac1/ac12012.html>) en anglais, français et russe et sur le site web de l'OTIF (<http://www.otif.org/gefaehrliche-queteer/gemeinsame-tagung-ridadrn/arbeitsdokumente.html>) en langue allemande ;
- d) Il se peut qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera ;
- e) Il est également possible qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière ;
- f) La lecture du rapport (point 9) devrait avoir lieu le vendredi matin, 23 mars 2012, sans interprétation.

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/124/Add.2, Point 12	Rapport du Groupe de travail sur les citernes à la précédente session – Questions en suspens
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/1 (UIC)	Soupapes de sécurité actionnées prématurément dans le cadre du transport des gaz liquéfiés réfrigérés en citernes RID/ADR ; transposition des dispositions relatives aux citernes mobiles en ce qui concerne les temps de retenue et temps de retenue de référence pour les citernes RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/2 (Allemagne)	Chapitre 6.10 Citernes à déchets opérant sous vide
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/3 (Allemagne)	Application des normes EN 14432 et EN 14433 citées en référence au 6.8.2.6
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/4 (Espagne)	Irrégularités dans la mise en œuvre de l'ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/10 (Suède)	Limitation des volumes des citernes fixes (véhicules-citernes) et wagons-citernes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/15 (IRU)	Citernes RID/ADR et citernes mobiles multimodales pour les liquides
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/16 (France)	Sections 1.6.3 et 1.6.4 : mesures transitoires pour les citernes

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/6 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/7 (ISO)	Références aux normes ISO pour les récipients à pression « UN » – Section 6.2.2

4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/12 (Belgique)	Examens physiques et administratifs aux terminaux pour conteneurs
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/13 (Pays-Bas)	Utilisation des citernes à déchets opérant sous vide

5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/9 (France)	Transports des déchets d'emballages vides non nettoyés
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/14 (EIGA)	Périodicité des épreuves dans l'instruction d'emballage P 200
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/18 (Secrétariat de l'OTIF)	Questions en suspens de la cinquantième session de la Commission d'experts du RID pour le transport de marchandises (Malmö, 21–25 novembre 2011)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/19 (Secrétariat de l'OTIF)	Sous-section 5.1.2.1

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/5 (Espagne)	Proposition d'harmonisation pour le transport des marchandises dangereuses par route et par voie maritime
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/11 (EIGA)	Marquage et étiquetage des suremballages
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/17 (Suède)	Interdiction de chargement en commun du 7.5.2.1 du RID/ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/20 (Autriche)	Modification du 1.4.3.3 – Marques pour les matières transportées à chaud et les matières dangereuses pour l'environnement

6. Rapports des groupes de travail informels

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

7. Travaux futurs

La Réunion commune peut, comme il était d'usage jusqu'à présent, prévoir de nouveau l'organisation de l'ordre du jour pour la session d'automne 2012 (Genève, 17-21 septembre 2012).

8. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/8 (Suisse)	Harmonisation avec le Règlement type de l'ONU
--------------------------------------	---

9. Adoption du rapport

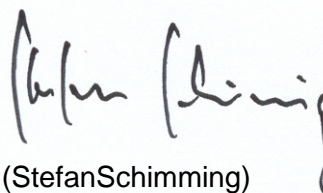
Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.

Nous vous prions de bien vouloir nous communiquer dès que possible les noms et qualités de vos délégués à cette session.

Facilités de circulation

Les délégués qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser directement aux chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stefan Schimming', written in a cursive style.

(Stefan Schimming)
Secrétaire général

Copie de la présente est adressée :

- à titre d'invitation, aux organisations et associations internationales intéressées
- aux entreprises ferroviaires, en les priant de délivrer les facilités de circulation mentionnées ci-dessus.